

Monsieur Marc FERRACCI
Ministre chargé de l'Industrie et de
l'Energie
139 rue de Bercy
75572 PARIS cedex 12

Nos réf : MRR/ FCY
Direction : Cabinet du Maire
Téléphone : 04 77 48 74 14

Saint-Étienne, le 28 août 2025

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur la Société NOVASCO, sidérurgiste, comptant plus de 800 salariés en France, dont une cinquantaine sur la ville de Saint Etienne.

Issu de la reprise d'Ascométal en juillet 2024, NOVASCO est un sidérurgiste « hyper » spécialisé avec un savoir-faire métallurgique centenaire pour produire des aciers spéciaux à haute valeur ajoutée à destination des marchés stratégiques comme l'automobile, la mécanique ou la défense.

Malheureusement, depuis sa reprise, NOVASCO a dû faire face à une accumulation de difficultés opérationnelles qui ont mis à mal son plan d'affaires conduisant alors à l'échec. Les besoins de maintenance et de renouvellement des appareils industriels se sont en effet avérés supérieurs à ce qui avait été initialement estimé compromettant significativement le plan de retournement imaginé et entraînant par conséquent une détérioration rapide de la situation financière de la société.

Le Tribunal de Commerce de Strasbourg a donc décidé le 11 août dernier de placer NOVASCO en redressement judiciaire. Dans le cadre de cette procédure, la date limite de dépôt des projets de reprise a été fixée au 5 septembre prochain, avec une audience prévue le 25 septembre 2025.

Ce calendrier judiciaire, dont vous conviendrez qu'il est extrêmement serré, génère une inquiétude élevée chez les dirigeants, comme chez les salariés et leurs familles stéphanoises qui sont très soucieux de l'avenir de NOVASCO, qui va se jouer dans les tous prochains jours et semaines.

Monsieur le Ministre, vous l'aurez compris, c'est avec une grande gravité que je vous saisie pour un soutien au plus niveau de l'Etat, pour l'octroi d'aide publique exceptionnelle à hauteur de 10 millions d'euros en faveur de NOVASCO, afin de prolonger la période d'observation, pour éviter une liquidation judiciaire précipitée, prématurée et donc « mortifère ».

/...

Toute correspondance est à adresser à :

Ville de Saint-Étienne
Hôtel de ville - BP 503
42007 Saint-Étienne
T 04 77 48 77 48
courriermairie@saint-etienne.fr
saint-etienne.fr



Coalition internationale
des villes inclusives et
durables - ICCAR

.../

Il est vital de donner un temps supplémentaire pour que les repreneurs puissent formaliser leurs offres en vue d'organiser les cas échéant un atterrissage ordonné si une reprise globale ou partielle s'avérait inatteignable.

Toutefois, je sais que les Services de l'Etat, dont notamment le CIRI, sont déjà entrain d'étudier la situation de cette entreprise.

En tant que Maire de Saint-Étienne et Président de Saint-Étienne Métropole, je suis particulièrement attaché à ce que cette entreprise, tout comme les autres du territoire, puissent faire l'objet d'une attention presque chirurgicale. Où qu'il soit, le savoir-faire local est le ciment de la réussite des territoires et un frein à la délocalisation internationale, mais aussi un atout essentiel pour l'employabilité des habitants des territoires.

Ensemble, soyons attentifs à ce type de situations qui peuvent être génératrices de catastrophes économiques, sociales et humaines.

Je sais pouvoir compter sur vous, qui êtes à la tête d'un ministère que vous avez qualifié « d'organe de combat »

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

**Le Maire,
Président de Saint Etienne Métropole,**


Gaël PERDRIAU

Toute correspondance est à adresser à :

Ville de Saint-Étienne | T 04 77 48 77 48
Hôtel de ville - BP 503 | courriermairie@saint-etienne.fr
42007 Saint-Étienne | saint-etienne.fr